



Assemblée générale

Distr.: Limitée
24 mai 2006

Français
Original: Anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Quarante-neuvième session
Vienne, 7-16 juin 2006
Point 14 de l'ordre du jour provisoire*
Questions diverses

Rôle et activités futurs du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique**

Documents de travail du Secrétariat

I. Introduction

1. À la quarante-huitième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, tenue du 8 au 17 juin 2005, le Président du Sous-Comité scientifique et technique pour la période 2001 à 2003, M. Karl Doetsch (Canada), a fait une présentation spéciale destinée à faire part d'"observations sur les activités du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de l'ONU". Se fondant sur cette présentation, le Président du Comité pour la période 2004-2005, M. Adigun Ade Abiodun (Nigéria), a établi un document officiel sur le rôle et les activités à venir du Comité afin que ce dernier l'examine.

2. Sur la base des discussions consacrées, pendant la session, au contenu du document officiel, le Comité est convenu qu'il importait qu'il se penche sur l'évolution des activités spatiales et détermine comment il pourrait établir un plan à

* A/AC.105/L.263.

** Le présent document n'a pas été présenté dans le délai requis conformément à la règle des 10 semaines en raison de consultations informelles pendant et après la quarante-cinquième session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, tenue du 3 au 13 avril 2006.



long terme pour améliorer la coopération internationale aux fins des utilisations pacifiques de l'espace¹.

3. Le Comité a prié le Bureau des affaires spatiales d'établir à son intention, pour examen à sa quarante-neuvième session en 2006², un document de travail qui donne suite au document officieux du Président et tient dûment compte des avis exprimés par les représentants à cette session. Le présent document a été élaboré par le Secrétariat en réponse à cette demande.

II. Généralités

A. Présentation du Président du Sous-Comité scientifique et technique pour la période 2001-2003

4. Lors de la présentation qu'il a faite au Comité, le Président du Sous-Comité scientifique et technique pour la période 2001-2003, M. Karl Doetsch, a expliqué, ce qui, à son sens, avait motivé la création du Comité et celle de ses Sous-Comité scientifique et technique et Comité juridique, donné son point de vue sur leurs réalisations et estimé que le Comité avait réfléchi à ses objectifs futurs. Il a en particulier noté l'évolution ci-après depuis la création du Comité en 1959:

a) La motivation à la base des activités spatiales avait changé et la participation à ces activités avait considérablement augmenté;

b) La communauté spatiale et les autres milieux commençaient aujourd'hui seulement à largement reconnaître les possibilités qu'offrait l'espace pour contribuer à résoudre les problèmes mondiaux;

c) Les activités spatiales avaient conduit à un développement sans précédent des connaissances sur l'univers, le système solaire et la Terre grâce aux informations recueillies par les satellites, les observatoires et les sondes spatiales;

d) L'utilisation de l'espace tant pour "Quitter la planète Terre" que pour faciliter "La vie sur la planète Terre" avait été simultanée et régulière ces cinquante dernières années; et

e) L'espace faisait désormais partie intégrante des systèmes modernes de sécurité, à la fois militaires et civils, et les bases des nombreuses applications spatiales sur la Terre dans les domaines de la météorologie, des communications, des systèmes de navigation et de l'observation de notre planète avaient été jetées avec succès.

5. Le Président a fait observer que l'Organisation des Nations Unies avait joué un rôle important dans l'élargissement de la participation et des applications, par l'intermédiaire du Comité et de ses Sous-Comités, ainsi que de ses diverses agences spécialisées, en servant de lien d'échange d'informations unique en son genre, en encourageant efficacement la coopération, et notamment en favorisant et approuvant

¹ Les avis exprimés par les États Membres pendant la quarante-huitième session sur le rôle et les activités futurs du Comité figurent dans les transcriptions des séances (COPUOS/T.536, COPUOS/T.538 et COPUOS/T.547 à 549).

² *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n°20 et rectificatif (A/60/20 et Corr.1)*, par. 316 et 317.

certaines projets spécifiques, en promouvant les applications spatiales sur la Terre et en élaborant des traités et des principes internationaux aux fins de la conduite ordonnée des activités spatiales.

6. Face à l'apparition d'autres mécanismes d'échange d'informations, de coordination et d'élaboration de programmes internationaux, il n'était, selon lui, plus aussi nécessaire d'avoir recours au Comité pour discuter de nouveaux programmes internationaux sur l'espace ou favoriser, au niveau international, l'application de programmes spatiaux et l'échange d'informations. De plus, d'importantes contraintes budgétaires semblaient limiter l'influence que les délibérations du Comité pouvaient avoir sur l'orientation des programmes spatiaux mondiaux.

7. Par ailleurs, le Président a fait observer qu'il demeurerait tout à fait possible de mettre en place, dans le cadre de partenariats publics, publics et privés ou privés, des programmes spatiaux, coordonnés à l'échelon international, et axés sur l'utilisation des applications spatiales pour faire face aux problèmes aujourd'hui reconnus par les dirigeants politiques du monde entier comme essentiels pour la communauté internationale, par exemple l'environnement, la durabilité, la fracture numérique et la réduction et la gestion des effets des catastrophes naturelles et de celles causées par l'homme.

8. Il a en outre fait observer qu'il ne suffirait pas dans l'avenir de limiter notre attention aux applications spatiales à la vie sur terre. Il faudra aussi compter avec l'espace, car c'est lui qui attirera l'attention des générations futures, non seulement en raison du désir d'exploration de ces dernières mais aussi et surtout en raison du rôle important que les ressources spatiales joueront à terme pour la vie sur terre.

9. Comme le rôle que les biens spatiaux et la coopération internationale joueront en fin de compte dans le maintien de la vie sur terre est au centre de la création du Comité et de ses Sous-Comités, M. Doetsch a estimé qu'il serait sans doute préférable, pour définir les orientations futures du Comité, de mettre en place un cadre énonçant des objectifs spécifiques en rapport avec les buts économiques et sociaux fixés par les dirigeants politiques du monde entier pour faire face aux problèmes actuels, de déterminer des objectifs dans le domaine spatial par rapport à l'évolution anticipée du monde au cours des cinquante prochaines années et de définir le rôle que le Comité pourrait jouer pour les réaliser.

10. Lors de la discussion qui a suivi sa présentation, M. Doetsch a expliqué que la création d'un groupe de planification à long terme, chargé d'étudier le mandat et les objectifs du Comité, viserait à trouver un mécanisme permettant de remédier au fait que les activités spatiales n'étaient pas encore pleinement reconnues comme faisant partie de la panoplie d'instruments dont les responsables politiques disposaient pour régler les problèmes qui se posaient à l'échelle mondiale dans le domaine civil. Le Comité pourrait contribuer à changer cet état d'esprit et jouer un rôle de catalyseur efficace dans le but d'une application plus large des activités spatiales. M. Doetsch a estimé qu'à cette fin, le Comité devrait mener une réflexion approfondie sur la situation internationale et sur les activités spatiales qui étaient développées dans les secteurs civil et commercial afin d'élaborer une démarche cohérente et influente.

B. Document officiel présenté par le Président du Comité pour la période 2004 2005

11. Se fondant sur la présentation de M. Doetsch, le Président du Comité pour la période 2004-2005, M. Adigun Ade Abiodun (Nigéria), a élaboré un document officiel sur le rôle et les activités à venir du Comité afin que ce dernier l'examine. Dans ce document, M. Abiodun a fait observer ce qui suit:

a) Les produits et l'organisation du secteur spatial dans le monde ont profondément changé depuis 1959 de même que les utilisateurs et les utilisations des applications spatiales;

b) Six années se sont écoulées depuis la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III), dernière occasion en date d'un vaste examen des priorités et des activités du Comité, qui a essentiellement porté sur les applications spatiales sur terre et non le mandat du Comité dans son intégralité;

c) D'importants éléments de l'exploration de l'espace bénéficieraient de l'attention du Comité;

d) Il n'existait pas de plan pluriannuel pour hiérarchiser et orienter les activités du Comité; et

e) La possibilité croissante pour le secteur de l'espace et les secteurs apparentés de disposer d'autres tribunes ainsi que l'utilisation généralisée de technologies de l'information nouvelles et systématiques donnaient une idée de la manière dont le Comité pourrait mener au mieux ses activités.

12. Telles sont les raisons pour lesquelles M. Abiodun a proposé de créer un groupe de travail ad hoc composé d'une quinzaine de membres ayant les compétences nécessaires et représentant comme il convient les différentes organisations et régions du monde pour s'acquitter des tâches suivantes:

a) Examiner le mandat du Comité et proposer, le cas échéant, des modifications pour tenir compte, comme il convient, du rôle que l'on souhaite que le Comité joue pour faire progresser les activités spatiales actuelles et futures au niveau international;

b) Élaborer un plan quinquennal à long terme pour les activités du Comité, qui tienne pleinement compte des possibilités actuelles et futures, lesquelles seront de plus en plus nombreuses dans les domaines des applications spatiales et de l'exploration spatiale;

c) Envisager les moyens de renforcer les partenariats nécessaires avec les entités gouvernementales et non gouvernementales pour appliquer avec succès les activités proposées; et

d) Envisager les moyens de développer les activités de sensibilisation nécessaires pour accroître la demande d'activités et de ressources spatiales d'utilisateurs potentiels.

C. Examen par le Comité de la présentation du Président du Sous-Comité scientifique et technique pour la période 2001-2003 et du document officieux présenté par le Président du Comité pour la période 2004-2005

13. Au titre du point de son ordre du jour intitulé "Questions diverses", le Comité a examiné la présentation faite par le Président du Sous-Comité scientifique et technique pour la période 2001-2003 et le document officieux présenté par le Président du Comité pour la période 2004-2005.

14. Certaines délégations ont estimé que l'idée d'une planification à long terme et d'une vision de l'avenir attestant de la volonté de mener une politique spatiale durable était importante pour les travaux du Comité et qu'il était donc raisonnable de créer un groupe de travail qui serait chargé des plans futurs du Comité. Elles étaient d'avis qu'il fallait passer en revue les activités de ce dernier en fonction des conditions qui prévalaient dans l'industrie spatiale et dans d'autres communautés spatiales. S'il voulait demeurer utile au XXI^e siècle, le Comité devait tenir compte de la rapidité de l'évolution dans le domaine de l'espace.

15. Certaines délégations ont estimé que la raison justifiant la création d'un groupe de travail de ce type n'était pas claire et que les travaux actuels des deux Sous-Comités offraient suffisamment d'occasions aux groupes régionaux de discuter des travaux à venir du Comité. Si elles n'étaient pas opposées à l'étude d'une stratégie à long terme du Comité, elles étaient d'avis qu'un examen approfondi s'imposait, en particulier pour ce qui était des modalités pratiques.

16. Il a été dit que la notion d'activité résolument tournée vers l'avenir était importante, mais qu'il ne fallait pas donner l'impression que le Comité n'était pas compétent et n'avait pas, au fil des années, adapté ses activités aux réalités et aux activités de la communauté spatiale plus large.

17. Pour une délégation, le Comité avait, depuis sa création, adapté ses travaux à l'évolution mondiale. Trois conférences UNISPACE avaient tenu compte de cette évolution et le Comité devait maintenant s'attacher à appliquer les recommandations de la dernière de ces conférences, à savoir UNISPACE III. Une telle approche renforcerait ses travaux. Cette délégation estimait qu'il faudrait tenir compte de tous les facteurs pertinents avant que le Comité prenne une décision concernant la création du groupe proposé. Il était donc prématuré de créer un tel groupe.

18. Une délégation a estimé qu'une discussion approfondie et détaillée s'imposait avant de créer le groupe de travail proposé, car il importait de maintenir et de préserver la souveraineté nationale en matière spatiale. Elle pensait que d'autres entités, instruments et façons permettaient de concevoir cette vision à long terme.

19. Une délégation a jugé que l'application du Plan d'action d'UNISPACE III, approuvé par l'Assemblée générale, devrait être prioritaire. Elle estimait que le groupe de travail proposé pourrait donc solliciter la participation d'équipes.

20. Une délégation a estimé que, jusqu'à présent, les Sous-Comités avaient fonctionné de manière parfaitement indépendante et distincte, et qu'il fallait donc se demander dans quelle direction par exemple le Comité et le Sous-Comité scientifique et technique devraient s'orienter en matière de science et de technologie, et quelle orientation le Sous-Comité juridique devrait prendre face à

l'évolution de ces dernières. Elle était d'avis que les travaux du groupe de travail proposé pourraient être utiles dans ce contexte.

21. Il a été dit que le document devant être préparé par le Secrétariat ne devrait pas porter sur les changements ou modifications du mandat du Comité, car ce point ne faisait pas l'objet d'un consensus.

III. Rôle et activités futurs du Comité

22. Pour préparer ce document, le Secrétariat a tenu compte de la présentation du Président du Sous-Comité scientifique et technique pour la période 2001-2003, du document officieux présenté par le Président du Comité pour la période 2004-2005 et des points de vue exprimés par les représentants des États membres au cours de la quarante-huitième session du Comité. Le Secrétariat communique au Comité les informations suivantes.

23. Le programme des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a pour objectif général de promouvoir la coopération internationale concernant les utilisations pacifiques de cet espace aux fins du développement économique, social et scientifique des pays en développement en particulier. Il a fait suite à la reconnaissance, par l'Assemblée générale, dans sa résolution 1348 (XIII) du 13 décembre 1958, de l'importance d'utiliser l'espace extra-atmosphérique exclusivement à des fins pacifiques et de la nécessité de promouvoir la coopération internationale dans le domaine des activités spatiales. Les textes portant autorisation du programme et l'orientation de ce dernier découlent des résolutions applicables de l'Assemblée générale, des décisions pertinentes du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique créé en 1959 par la résolution 1472 (XIV) du 12 décembre de l'Assemblée générale, de son Sous-Comité juridique et de son Sous-Comité scientifique et technique et de leurs organes subsidiaires. Les recommandations intéressant particulièrement les activités à entreprendre au titre du programme figurent dans la résolution intitulée "Le Millénaire de l'espace: la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain"³, adoptée par la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/68 du 6 décembre 1999.

24. Lors de sa quarante-deuxième session, en 1999, qui s'est tenue juste avant UNISPACE III, le Comité a révisé la structure des ordres du jour de ses Sous-Comités. Ces derniers pouvaient ainsi inscrire de nouveaux points de l'ordre du jour, examinés soit au titre de plans de travail pluriannuels avec des objectifs à atteindre dans un délai donné, soit comme thèmes de réflexion individuels à examiner pendant une session. Cette décision du Comité a permis de revitaliser les travaux de ces organes et de renforcer leur rôle dans la promotion de la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

³ *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1.

25. En octobre 2004, l'Assemblée générale a passé en revue les progrès réalisés dans le cadre de l'application des recommandations d'UNISPACE III et, dans sa résolution 59/2 du 20 octobre 2004, elle a approuvé le plan d'action du Comité figurant dans le rapport de ce dernier sur le sujet (A/59/174, sect. VI.B).

26. Lors de son examen de l'application des recommandations d'UNISPACE III, le Comité s'est penché sur l'origine de cette conférence, ses aspects organisationnels uniques dans la mesure où y participent l'industrie spatiale et des jeunes et sur ses résultats. Il a examiné différents mécanismes pour appliquer les recommandations d'UNISPACE III, y compris le plan d'action du Bureau des affaires spatiales et des mécanismes nationaux et s'est penché sur la suite qu'il avait, avec ses organes subsidiaires, donné aux recommandations d'UNISPACE III sur les progrès réalisés grâce aux initiatives nationales et régionales et sur les activités des entités du système des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Pour augmenter autant que possible l'efficacité de ses ressources, s'agissant de l'application des recommandations d'UNISPACE III, le Comité a adopté un mécanisme souple et sans précédent en mettant en place des équipes d'action qui ont tiré parti des partenariats établis entre son secrétariat, les États Membres, des organisations intergouvernementales et des organisations internationales non gouvernementales.

27. Le Comité a aussi examiné ses réalisations et celles de ses Sous-Comités à la suite de la révision de leur ordre du jour et a fait observer que ce mécanisme lui permettait d'examiner plus facilement les 33 mesures spécifiques énoncées dans la Déclaration de Vienne qui portait sur les enjeux mondiaux.

28. Dans son rapport A/59/174, le Comité indique la marche à suivre pour développer les capacités spatiales au profit du développement humain et rendre les outils offerts par les activités spatiales plus largement disponibles en les faisant passer du stade de la démonstration à un stade opérationnel plus général.

29. Le plan d'action qui figure dans ce rapport constitue une stratégie à long terme pour renforcer les mécanismes aux niveaux national, régional et mondial afin de développer et d'accroître l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications pour réaliser des objectifs généraux de développement durable au niveau mondial; coordonner des capacités spatiales à ce même niveau; réaliser des objectifs spécifiques destinés à répondre aux besoins du développement humain à l'échelle du monde et développer en général des capacités.

30. Dans le rapport, le Comité a noté que dans le cadre de l'application du plan d'action, il pourrait assurer le relais entre les utilisateurs et les éventuels exploitants de techniques spatiales et prestataires de services spatiaux en identifiant et en coordonnant les besoins des États Membres et pour faciliter l'accès à des systèmes scientifiques et techniques qui pourraient y répondre tout en respectant l'interaction entre les différentes parties prenantes dans l'application future de la stratégie et en exploitant les rôles et besoins respectifs des acteurs associés à la communauté spatiale plus large.

31. Dans le cadre du programme sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, le Comité vise, d'une manière générale, à renforcer le régime juridique international qui régit l'espace extra-atmosphérique et à accroître de ce fait les possibilités de développement de la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ainsi qu'à soutenir les

efforts faits aux niveaux national, régional et mondial, y compris ceux d'organismes des Nations Unies et d'organismes internationaux s'occupant d'activités spatiales, pour optimiser la contribution que les services et les techniques spatiales et leurs applications apportent.

32. L'un des aspects essentiels des activités du Comité est d'améliorer la cohérence et la synergie des travaux menés dans le domaine de l'espace par les organismes des Nations Unies et les organismes internationaux s'occupant d'activités spatiales pour utiliser les sciences et techniques spatiales ainsi que leurs applications au profit du développement humain et du renforcement général des capacités, notamment en développant la coopération avec la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, les liens avec les organismes internationaux s'occupant d'activités spatiales et la synergie entre ses travaux et ceux de la Commission du développement durable.

33. Une autre activité essentielle consiste à renforcer les capacités des pays en développement, notamment d'utiliser les sciences et les techniques spatiales et leurs applications aux fins du développement durable et à sensibiliser les décideurs au rôle que ces sciences et techniques ainsi que leurs applications peuvent jouer pour répondre aux besoins de la société en matière de développement durable par la coopération entre les États Membres et les organismes nationaux et internationaux s'occupant d'activités spatiales, y compris le secteur privé, selon qu'il conviendra.

34. Dans le cadre de la poursuite de ses délibérations sur son rôle et ses activités à long terme, le Comité pourrait tenir compte des informations qui figurent dans le présent document pour étudier les possibilités de renforcer le rôle soutenu qu'il joue dans la promotion de la coopération internationale et la coordination des activités spatiales.